

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2017
DELIBERATION N° 6

L'an deux mil dix sept, le vingt six octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h15), MM. POCQ, LALANNE, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 19h42), MM. ESCAPIL-INCHAUSPE, LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET (à partir de 20h04), DAUBISSE, Mmes ARAGON (à partir de 20h00), CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO (à partir de 21h35), PALLAS (à partir de 21h35), ARTIAGA, IRIART et Mme WAGNER.

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme MEYZENC à partir de 19h42, Mme MARTIN DOLHAGARAY par Mme LAUQUE, Mme JUZAN par Mme DUHART, Mme LANGLOIS par M.ESMIEU à partir de 20h15, M. SALDUCCI par M. ETCHEGARAY, M. ARCOUET par M. DAUBISSE, Mme MEYZENC par Mme DURRUTY jusqu'à 19h42, Mme TAIEB par M. POCQ, Mme DESTIN par M. LAIGUILLON, M. BOUTONNET par Mme BENSOUSSAN jusqu'à 20h04, Mme ARAGON par Mme CAPDEVIELLE jusqu'à 20h00, Mme PICARD FELICES par Mme HERRERA LANDA, M. ETCHETO par M. ARTIAGA jusqu'à 21h35, M. BERGE par Mme ARAGON à partir de 20h00, M. PALLAS par M.DUZERT jusqu'à 21h35.

Absents non représentés :

M. NEYS avant 19h42 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 26 et la motion), Mme CANDILLIER, Mme BELBARAKA, M. BERGE avant 20h00 (soit pour le vote des délibérations n° 1 à 41 et la motion).

Nombre de conseillers
municipaux en exercice :
43

Certifié exécutoire compte
tenu de l'affichage en
mairie le

Et du dépôt
au titre du contrôle
de légalité le
.....

Le Maire

OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE – Exposition « Gramont » au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne

Entendu le rapport de Monsieur Ugalde,

A la suite du décès le 2 août 1962 du duc Armand de Gramont au château de Vallière, et suite à l'ouverture de son testament qui précisait que les « *souvenirs et documents relatifs à la Maison de Gramont, archives, livres, tableaux, miniatures (...)* sont la propriété commune de la Maison de Gramont, mais sont remis à la garde du chef de famille », un « *pacte de famille* » a été consenti par tous les héritiers pour exécuter ces dispositions testamentaires.

C'est ainsi que l'ensemble de la collection a été remis au duc Antoine de Gramont. La plupart des pièces de cette collection ont été ainsi conservés dans la vaste demeure du duc Antoine de Gramont, au château de Vallière à Mortefontaine dans l'Oise. Toutefois s'étant séparé de cette demeure en 1981, le duc de Gramont a, suivant convention du 22 février 1982 approuvée par délibération du Conseil municipal de Bayonne du 10 mars 1982, confié à la Ville de Bayonne en dépôt pour 40 ans renouvelable, 144 tableaux, sculptures ou objets mobiliers dont une tapisserie faisant partie du Bien de famille, selon une liste dressée par le comte Jean de Gramont et au vu d'un inventaire estimatif dressé par messieurs Binoche, commissaire - priseur à Paris, et Ryaux, expert. Cette collection Gramont est actuellement en dépôt au Musée national du château de Pau.

Dans l'attente d'un espace approprié permettant son accueil à Bayonne, cette collection Gramont fera l'objet d'une grande exposition présentée du 15 décembre 2017 au 20 mai 2018 au Musée Basque et de l'histoire de Bayonne, dans le cadre d'un partenariat associant la Ville de Bayonne, le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et le musée national du château de Pau. Placée sous le commissariat d'Olivier Ribeton, cette exposition sera constituée de celle récemment présentée au Musée national du château de Pau (« L'Air de famille – portraits de la collection Gramont », 17 février au 21 mai 2017) enrichie par de nombreux tableaux et documents confortant l'événement bayonnais dans sa dimension historique.

Le budget prévisionnel de l'exposition est évalué à 80 000€.

Nature	Coût prévisionnel
Transport des œuvres	21 700€
Restauration des collections	5 800€
Assurance de certaines œuvres	1 000€
Aménagement des salles	5 600€
Amélioration éclairage et sécurité	11 000€
Signalétique intérieure	7 200€
Médiation (dont renfort en personnel)	13 900€
Catalogue d'exposition	3 800€
Communication	10 000€
Total	80 000€

La clé de répartition de ces charges entre la Ville de Bayonne et le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne est prévue comme suit :

- Musée Basque et de l'histoire de Bayonne : 50 000€
- Ville de Bayonne : 30 000€

Par ailleurs, il est entendu que le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne assurera la production déléguée de cette exposition.

Une convention de partenariat passée avec le Musée Basque et de l'histoire de Bayonne et le Musée national du château de Pau formalise les obligations réciproques des parties.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention ci-annexée qui précisent les obligations de chaque partenaire et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne